



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un du mois de mars à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 25 mars 2022.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : A. Blanc, Nath. Laks, V. Roy, J. Personnaz, C. Roy, S. Baud, R. Cusin, G. Vilmint, S. Casabianca

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : C. Arhuero donné à M. Genoud, M. Aragon donné à C. Seifert, S. Pérou donné à S. Mercet,,

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, S. Manganelli, P. Meylan

Le secrétariat a été assuré par : Sophie Mercet

Nombre de membres

En exercice :	21
Présents :	15
Votants	18
Dont pouvoirs	03

N° 2022-24

MARCHE PUBLIC- Lancement du Marché A Procédure Adaptée- Skate park et pumtrack

Le Conseil municipal a pour but de créer un skate park et un pumtrack sur le territoire communal,

Dans ce cadre, il a été fait plusieurs demandes de subventions auprès du Département (CDAS 2022), de la Région et de l'Etat (DSIL 2022),

Compte tenu du montant estimatif du projet, il est obligatoire de passer par la procédure de Marché à Procédure Adaptée (MAPA),

La commune de Beaumont travaille en partenariat avec le service de la commande publique de la Communauté de Communes du Genevois pour ce marché,

Afin de ne pas compromettre ni nos co-financements éventuels, ni le calendrier prévu pour la livraison de l'opération, il convient de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à avancer sur le projet,

N° 2022-24



Le Marché à Procédure Adapté a été lancé le 11 mars dernier.
La date limite de retour des offres est fixée au 11 avril 2022.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité de :

- Confirmer le lancement du MAPA pour la réalisation d'un skate park et pumptrack
- Autoriser Monsieur le Maire à faire le choix de l'entreprise retenue par une décision du Maire
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagements liés à ce marché
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

